



MAIRIE de MÉRAL

5 rue de Bretagne
53230 MÉRAL
Téléphone : 02.43.98.83.07
mairie.meral@orange.fr

ARRÊTÉ n° 2025-1

Objet :

PERMISSION DE VOIRIE

Occupation d'ouvrage en domaine public routier

Pose de compteur / branchement aux réseaux

Rue François Veillon

Le Maire,

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L113-2, L115-1 à L116-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7, R411-8 et 411-21-1 et R411-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6, L2215-4 et L2215-5,

Vu la demande en date du 12 décembre 2024 par laquelle le pétitionnaire Mme LENORMAND Clémence, représentant la communauté de communes du pays de Craon demande une permission de voirie afin de réaliser une pose de compteur et des branchements aux réseaux, rue François Veillon à Méral, Du 20 janvier au 14 février 2025.

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de pose de compteur et des branchements aux réseaux, rue François Veillon, nécessite une permission de voirie,

ARRÊTE

Article 1 : Du 20 janvier au 14 février 2025, le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux qui font l'objet de sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions réglementaires.

Article 2 : Pendant les travaux, l'intervenant doit prendre toutes les mesures relatives à l'exploitation du domaine public routier et à la sécurité de la circulation. La sécurisation du chantier sera assurée au moyen de panneaux de signalisation adaptés.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Mme LENORMAND Clémence, représentant de la communauté de communes du pays de Craon
- M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de La Mayenne
- M. Le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 16 janvier 2025

Le Maire,
Richard CHAMARET

